

FICHE FORMATION - CAP

CAP Monteur en installations sanitaires

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire.

Résumé de la formation :

Le CAP Monteur en installations sanitaires forme des professionnels capables d'installer, de maintenir et de réparer des systèmes de plomberie, de chauffage et de sanitaire.

La formation alterne enseignements théoriques (physique, lecture de plans, réglementations) et pratiques (soudure, pose de canalisations).

Elle se déroule en 2 ans en centre de formation et en entreprise (stages obligatoires).

Ce diplôme permet une insertion rapide dans le secteur du bâtiment ou une poursuite d'études.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Plombier-chauffagiste

Monteur en installations sanitaires

Technicien de maintenance en sanitaire

Installateur en systèmes thermiques

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Le monteur en installations sanitaires installe et entretient des réseaux d'eau chaude, froide, de gaz et de chauffage.

Il travaille sur chantier neuf ou en rénovation, souvent en équipe.

Il doit respecter les normes d'hygiène, de sécurité et les réglementations thermiques.

Le métier demande de l'autonomie, un bon sens technique et une bonne condition physique.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Acquérir les bases techniques et technologiques nécessaires au montage d'installations sanitaires.

Maîtriser les outils, matériaux et techniques de soudure, brasage et raccordement.

Savoir lire et interpréter un plan ou un schéma technique.

Apprendre à installer des équipements sanitaires : robinetterie, canalisations, chauffe-eau, etc.

Comprendre les réglementations liées à l'électricité, aux fluides frigorigènes et à l'environnement.

Être capable de diagnostiquer et résoudre des pannes simples.

Appliquer les règles de sécurité sur chantier (habilitation électrique, EPI, etc.).

Développer des compétences en communication clientèle et travail en équipe.

Préparer aux réalités professionnelles via des stages en entreprise.

Permettre une évolution vers des formations plus avancées (BEP, Bac pro...).

Contenus (source FC compétences attestées) :

Première année :

Module 1 : Installation sanitaire et thermique (IST) – 250 h

Module 2 : Connaissance des matériaux et technologies – 100 h

Module 3 : Environnement économique et juridique – 50 h

Module 4 : Préparation à l'emploi et stage – 400 h (en entreprise)

Deuxième année :

Module 1 : Installation sanitaire et thermique (IST) – 250 h

Module 2 : Maintenance et dépannage – 100 h

Module 3 : Réglementation et développement durable – 50 h

Module 4 : Étude de cas et projet tutoré – 100 h

Prérequis pour intégrer la formation

Avoir entre 16 et 29 ans (possibilité de dérogation sous conditions).

Être motivé par le travail manuel et le domaine du bâtiment.

Avoir un niveau scolaire équivalent à la classe de 3^e.

Présenter une candidature validée par un CIO ou un conseiller Cap Emploi.

Signature d'un contrat d'apprentissage ou inscription en centre de formation continue.

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1^{ère} Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an..

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38305/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF 233 – ROME F1603

FORMACODE 22671 - 22697 – RNCP38305

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A